

# COMPTE-RENDU

De la séance du CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 26 octobre 2023 – 20h00

-----

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 26 octobre 2023 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 20 octobre 2023

Etaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD, Mme MARTIN, M. GALAND, Mme MORAND

Étaient absents : Mme AZEVEDO, M. PERET

Pouvoirs : Mme PARRET BONMARTIN (à M. ATHAYNE), Mme LACAUX (à Mme DESVIGNE), M. MERCIER (à M. JOLY), Mme FAURE (à M. ALLAIN), Mme MARTINET SCHIRCH (à M. PISSOCHET), M. CARBON (à M. SAUVESTRE), Mme LUCOTTE (à M. MONIER)

Secrétaire de séance : M. MONIER

-----

## Election du secrétaire et du secrétaire adjoint

Monsieur le Maire désigne Jean-Noël MONIER pour assurer les fonctions de secrétaire de séance qui sera assisté par Mme COULOMNIER, Directrice Générale des Services.

## Compte-rendu de la précédente séance

Le compte rendu de la séance du 14 septembre 2023, adressé préalablement à l'assemblée, est approuvé à l'unanimité.

## Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation

**DEC202386** Signature d'un devis pour la construction d'une cuisine et de meubles pour l'aménagement de la salle d'activités de la résidence Jeanne Saulnier pour un montant de 7 190 € HT.

**DEC202387** Signature d'un devis pour la fourniture et la pose d'un kiosque pour l'entrée de la Résidence Jeanne Saulnier pour un montant de 3 737.17 € HT.

**DEC202388** Signature d'un avenant 1 au lot 1 Désamiantage du marché de réhabilitation du local commercial 26 rue Antoine Fayard pour un montant de moins 1 500 € HT.

**DEC202389** Signature d'un contrat de location d'un véhicule avec chauffeur assurant le transport des enfants de l'école maternelle des QUATRE VENTS au restaurant scolaire municipal pour un montant de 75 € TTC par jour.

**DEC2023891** Mise à disposition du marché couvert et de l'abreuvoir à la Pétanque Varennoise.

**DEC202390** Signature de deux devis pour la fourniture de deux portes pour le lot 6 menuiserie de la réhabilitation de la bijouterie (Prestations de poses réalisées en régie) pour un montant de 2 360.52 € HT.

**DEC202391** Signature d'une convention de prestation de service portant sur le suivi des rejets industriels dans le ruisseau « Fossé Renard » par le BDQE pour un montant de 1 468,00 € HT.

**DEC202392** Signature d'un contrat d'animation pour le spectacle de magie du 5 novembre 2023 pour un montant de 2 200 € TTC.

**DEC202393** Signature d'un contrat pour la sonorisation du diner-spectacle du 21 octobre pour un montant de 1 480 € TTC.

**DEC202394** Convention d'occupation précaire de la parcelle AK63 appartenant à l'Etat pour l'utilisation d'une pompe de relevage moyennant une redevance annuelle de 68 €.

**DEC202395** mise à la disposition du SESSAD de Moulins d'une salle de la garderie pour la mise en place d'un accompagnement auprès d'élèves varennois.



### **1- FINANCES / Tarifs 2024 du restaurant municipal applicables à la crèche communautaire**

Le conseil, à l'unanimité, fixe le tarif applicable à la crèche communautaire à compter du 1er janvier 2024 comme suit : 5.20 € par repas.

### **2- FINANCES / Tarifs 2024 du portage des repas à domicile**

Le conseil, à l'unanimité, fixe le tarif applicable au portage de repas à domicile à compter du 1er janvier 2024 comme suit : 7.12 € par repas.

### **3- FINANCES / Avenant n°1 à la convention portant sur la fourniture de repas à la commune de Saint Loup**

Le conseil, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant 1 à la convention portant sur la fourniture de repas à la commune de Saint Loup et autorise le Maire ou son représentant à le signer.

### **4- FINANCES / Tarifs 2024 accueil périscolaire**

Le conseil, à l'unanimité, fixe les tarifs applicables à l'accueil de loisir périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 comme suit :

TRANCHES	Revenus (€)	Tarifs par ½ heures (€)
1	0.00 à 13 737.60	0.69
2	13 737.61 à 27 475.20	0.79
3	27 475.21 à 41 212.80	0.90
4	41 212.81 et +	1.00

### **5- FINANCES / Tarifs 2024 du restaurant municipal**

Le conseil, à l'unanimité, fixe les tarifs applicables au restaurant à compter du 1er janvier 2024 comme suit :

Elèves jusqu'à 16 ans : 2.67 €

Elèves avec prise en charge du CCAS (1/2 tarif) : 1.34 €

Personnes de + 16 ans ne prêtant pas leur concours au fonctionnement du restaurant : 7.59 €

Personnes de + 16 ans prêtant leur concours au fonctionnement du restaurant ou stagiaires d'autres établissements : 3.20 €

### **6- FINANCES / Tarifs 2024 droits de place**

Le conseil, à l'unanimité, fixe les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 comme suit :

#### **Sur la voie publique et sous la Halle le mètre linéaire pour les marchés**

Abonnés	0.73 € arrondi à 0.80 €
Autres	0.94 € arrondi à 1.00 €

Proratation à 44/52 -ème pour les abonnés pour tenir compte des congés

#### **Cirques et chapiteaux :**

Moins de 50 personnes : 74.00 €

De 50 à 200 personnes : 126.00 €

+ de 200 personnes : 168.00 €

**Exonération :** Animation commerciale organisée sous la halle par l'Office de tourisme



**7- FINANCES / Modification du périmètre de la régie des droits de place**

Le conseil, à l'unanimité, approuve la modification du périmètre de la régie des droits de place.

**8- FINANCES / Approbation du rapport de la CLECT**

Le conseil, à l'unanimité, approuve le rapport établi et ci-joint annexé par la CLECT proposant les évaluations des charges liées :

- au transfert de la compétence supplémentaire « financement du contingent du SDIS de l'Allier » ;
- à la rétrocession de la compétence supplémentaire « création et gestion de plateaux multisports au profit des communes de Le Donjon, Le Pin, Luneau, Montcombroux-les-Mines, Neuilly-en-Donjon, Saint Léger-sur-Vouzance, Varennes-sur-Tèche, Sorbier et Montaiguët-en-Forez ;

**9- FINANCES / DM 2 du budget principal 2023 de la Ville**

Le conseil, à l'unanimité, Approuve la décision modificative N°2 sur le budget principal 2023 de la ville arrêtée en dépense et en recette à 18 153.00 € en section de fonctionnement.

**10- FINANCES / Demande de subvention du collège Antoine de Saint Exupéry**

Le conseil, à l'unanimité, approuve la participation de la commune à hauteur de 7 % du coût prévisible du voyage pour chaque élève varennois, soit 25,55 €.

**11- FINANCES / Demande d'aide financière pour la participation au Championnats du monde de Kizomba**

Le conseil, à l'unanimité, approuve la participation de la commune à hauteur de 500 € et indique que le versement de cette aide est conditionné à la réalisation effective de l'épreuve.

**12- ADMINISTRATION GENERALE / Désignation d'un référent déontologue élu**

Le conseil, à l'unanimité, désigne le référent déontologue du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Allier comme référent déontologue des élu locaux de la commune et confie au cdg03 le soin de mettre à disposition du référent tous les outils nécessaires à la saisine et au traitement des questions dans des conditions visant à garantir la confidentialité nécessaire.

Il approuve la convention d'adhésion annexée et définissant les modalités d'exercice de la mission et de traitement des questions.

**13- RESSOURCES HUMAINES / Dispositif de signalement des actes de violence**

Le conseil, à l'unanimité, approuve les termes de la convention entre le centre de gestion de l'Allier et la commune et autorise le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

**14- RESSOURCES HUMAINES / Annualisation du temps de travail**

Le conseil, à l'unanimité, approuve la mise en place de l'annualisation pour l'organisation du temps de travail des agents du restaurant municipal et du service entretien.

**15- RESSOURCES HUMAINES / Annualisation et maladie**

Le conseil, à l'unanimité, approuve le fait qu'en cas d'arrêt de travail d'un agent annualisé, il est réputé avoir effectué le temps de travail quotidien moyen.



## **16- RESSOURCES HUMAINES / Organisation du temps de travail dans la collectivité**

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'organisation du temps de travail des services telle que présentée en conseil municipal.

## **17- RESSOURCES HUMAINES / Travail à temps partiel**

Le conseil, à l'unanimité, approuve les modalités d'exercice du travail à temps partiel sur autorisation suivantes :

- Organisé sur la semaine ;
- les quotités de temps partiel sur autorisation sont fixées à 80 et 90 % du temps complet ;
- Autorisation accordée pour un an, renouvelable par reconduction expresse pour une durée égale à celle de l'autorisation initiale ;
- La demande de l'agent devra présenter : la période, la quotité de temps partiel souhaitée et l'organisation hebdomadaire souhaitée, sous réserve qu'elles soient compatibles avec les besoins du service ;
- La réintégration à temps plein ou la modification des conditions d'exercice du temps partiel peut intervenir en cours de période sur demande écrite de l'agent présentée au moins deux mois avant la date souhaitée.

## **18- RESSOURCES HUMAINES / Compte épargne temps**

Le conseil, à l'unanimité, approuve les dispositions quant à l'ouverture, l'alimentation et la consommation du CET présentée en conseil.

## **19- RESSOURCES HUMAINES / Revalorisation des frais d'hébergement et de repas**

Le conseil, à l'unanimité, approuve la revalorisation des taux de remboursement des frais d'hébergement et de repas.

## **20- RESSOURCES HUMAINES / Présentation du Rapport Social Unique 2022**

Le conseil, à l'unanimité, prend acte du Rapport Social Unique 2022.

## **21- TRAVAUX / Avenant n°23 pour le marché de travaux des Frères Maristes – Lot 13 Ascenseur**

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'avenant n°23 portant sur le lot 13 au marché de travaux pour la reconversion du bâtiment des Frères Maristes avec l'entreprise AMS et autorise le maire ou son représentant à le signer.

## **22- TRAVAUX / Avenant n°24 pour le marché de travaux des Frères Maristes – Lot 11 Chauffage, plomberie, sanitaire, rafraichissement**

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'avenant n°24 portant sur le lot 11 au marché de travaux pour la reconversion du bâtiment des Frères Maristes avec l'entreprise Pro Clim Energies et autorise le maire ou son représentant à le signer.

## **23- PATRIMOINE / Classement de la voirie communale de l'éco centre dans le domaine public**

Le conseil, à l'unanimité, approuve le transfert des voies concernées dans le domaine public communal et autorise le Maire à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal des dites voies.

## **24- URBANISME / Dénomination d'une voie**

Le conseil, à l'unanimité, décide de dénommer la voie concernée rue du Clos Richard en prolongement de cette dernière et autorise le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.



## **25- CULTURE / Saison culturelle 2024**

Le conseil, à l'unanimité, fixe la programmation pour la saison culturelle 2024 comme suit :

Date	Horaires	Animation	Artistes	Lieu
Samedi 27 janvier	20h30	Spectacle humour	Marcus et sa bande	Salle Favalelli
Dimanche 24 mars	15h30	Concert gospel	The Cotton fields singers	Eglise
Samedi 1 <sup>e</sup> juin	20h30	Concert de musiques italiennes Bella ciao	Compagnie Vincent Inchingolo	Salle Favalelli
Samedi 26 octobre	20h30	Diner spectacle	A définir	Salle Favalelli

- Adultes : 10 €
- 12 à 18 ans : 5 €
- Moins de 12 ans : gratuit

Au vu de l'évolution des prix et de l'incertitude quant aux artistes retenus, le tarif pour le diner spectacle sera défini ultérieurement.

## **26- VIE ASSOCIATIVE / Tarifs 2024 de mise à disposition des salles communales**

Le conseil, à l'unanimité, approuve les tarifs 2024 de mise à disposition des salles communales et les cas de dispenses de redevances.

## **27- VIE ASSOCIATIVE / Demande de subvention exceptionnelle de l'Amicale gymnique varennoise**

Le conseil, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 450 € à l'AGV.

## **28- ACTION SOCIALE / Hommage aux centenaires de la commune**

Le conseil, à l'unanimité, approuve le maintien de cet usage et décide de fixer le montant maximum de dépenses pour cette petite cérémonie à 100 euros.

## **29- DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ET DYNAMISATION DE L'EMPLOI / Tarifs de l'atelier chocolats du marché de Noël**

Le conseil, à l'unanimité, décide de fixer le montant de 20 € par personne pour la participation à l'atelier de fabrication de chocolats.

## **30- TRAVAUX / Avenant 25 pour le marché de travaux des Frères Maristes – lot 6 Menuiseries**

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'avenant n°25 portant sur le lot 6 au marché de travaux pour la reconversion du bâtiment des Frères Maristes avec l'entreprise Sabot Menuiseries et autorise le maire ou son représentant à le signer.

Le Maire  
DE VARENNES-SUR-ALLIER  
Roger LITAGNON (ALLIER)



